

## PROCEDURE DE FORMATION POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La formation au bénéfice des personnes en situation de handicap nécessite des ajustements et des adaptations pour répondre aux besoins spécifiques de chaque individu. Voici les étapes générales :

**Évaluation des besoins** : Avant le début de la formation (recensement bulletin d'inscription), il est important d'évaluer les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap. Cela peut inclure une évaluation de ses capacités, de ses limitations, ainsi que de tout équipement ou soutien supplémentaire nécessaire.

**Communication et sensibilisation** : Avant le début de la formation, communiquez avec la personne en situation de handicap pour comprendre ses besoins, ses préférences et les éventuelles barrières auxquelles elle pourrait être confrontée. Sensibilisez également le personnel de formation et les autres participants à l'importance de l'inclusion et de la diversité.

**Planification individuelle** : Sur la base de l'évaluation des besoins, élaborer un plan de formation individuel qui tient compte des capacités et des limitations de la personne en situation de handicap. Ce plan devrait inclure des objectifs d'apprentissage spécifiques et les adaptations nécessaires pour garantir une participation équitable et efficace.

### **Ajustements des méthodes d'enseignement :**

Adapter le contenu, la méthodologie et les ressources de formation pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap. Cela peut inclure des supports de cours accessibles, des technologies d'assistance, des modifications des méthodes d'enseignement, des périodes de repos supplémentaires, etc.

**Sensibilisation et formation du personnel** : Sensibiliser le personnel de formation et les autres participants à la diversité des besoins en matière de handicap et à l'importance de l'inclusion. Fournir une formation sur les bonnes pratiques en matière d'interaction et d'assistance aux personnes en situation de handicap.

**Évaluation continue** : Surveiller régulièrement les progrès de la personne en situation de handicap et ajuster en conséquence.

Le centre de formation se réfère aux conditions d'accueil du PSH par le partenaire.

Il est important de maintenir une communication ouverte et régulière avec la personne en situation de handicap pour s'assurer que ses besoins sont correctement pris en compte.

**Supports de formation adaptés** : Adaptez les supports de formation pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap. Utilisez des formats accessibles tels que des documents en gros caractères, des versions audio, des sous-titres pour les vidéos, des polices facilement lisibles, et des présentations visuelles claires.

**Technologies d'assistance** : Si nécessaire, fournissez à la personne en situation de handicap des technologies d'assistance telles que des lecteurs d'écran, des claviers et des souris adaptés, des logiciels de reconnaissance vocale, etc.

**Temps supplémentaire et pauses** : Si nécessaire, accordez à la personne en situation de handicap du temps supplémentaire pour compléter les tâches ou les évaluations, et prévoyez des pauses régulières pour le repos et la récupération.

**Soutien individualisé** : Assurez-vous que la personne en situation de handicap dispose d'un soutien individualisé tout au long de la formation. Cela peut inclure l'aide d'un tuteur ou d'un accompagnateur, des séances de soutien supplémentaires, et un accès à des ressources spécialisées.

## CHARTRE SUR LA LOI HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les **quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique** et concerne également les personnes à mobilité réduite, **y compris de manière temporaire.**

Les centres de formations sont tenus d'accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination afin de garantir l'égalité des droits.

Le référent handicap de l'Institut du Risk Management est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos droits et répondre au mieux à vos besoins.

Vous pouvez contacter le référent handicap de l'IRM, Ophélie DUPAS par mail : [ophelie.dupas@institut-du-risk-management.fr](mailto:ophelie.dupas@institut-du-risk-management.fr)

**Notre réseau handicap :**

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation#ressources-utiles>

Organisme	Sigle	Adresse	Téléphone	Site web	Missions
Maison départementale des personnes handicapées	MDPH 75	69 rue de la Victoire 75009 PARIS	01 53 32 39 39	<a href="mailto:contact@mdph.paris.fr">contact@mdph.paris.fr</a> <a href="http://www.mdpd.fr">http://www.mdpd.fr</a>	
Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées	AGEFIP H	24-28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL	0800 011 10 09	<a href="mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr">rhf-idf@agefiph.asso.fr</a>	L'AGEFIPH a pour mission de <b>favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées</b> dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.
TADEO		4 bis av Raspail 94100 ST MAUR DES FOSSES	01 55 97 00 00	<a href="mailto:contact@tadeo.fr">contact@tadeo.fr</a>	Solution pour personnes sourde ou malentendante qui permet de participer aux réunion, formations...